

AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE - SESSION 2024 -

Le centre de gestion du Doubs organise le **jeudi 18 janvier 2024** dans l'Aire Urbaine, un examen professionnel d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, session 2024, pour les centres de gestion du Doubs, du Jura, de la Nièvre dans les spécialités Environnement Hygiène, Conduite de véhicules et Communication spectacle, et du Haut-Rhin, dans les spécialités Environnement Hygiène et Conduite de véhicules.

Les épreuves pratiques d'admission auront lieu à compter d'avril 2024 (sous réserve de modification).

Le détail des épreuves peut être consulté dans le guide de l'examen professionnel d'adjoint technique principal 2^{ème} classe en ligne sur www.cdg25.org. Les spécialités sont ouvertes dans les options suivantes :

SPECIALITE ENVIRONNEMENT HYGIENE	SPECIALITE COMMUNICATION SPECTACLE	SPECIALITE CONDUITE DE VEHICULES
Propreté urbaine, collecte des déchets	Assistant maquettiste	Conduite de véhicules poids lourds
Qualité de l'eau	Conducteur de machines d'impression	Conduite de véhicules de transports en commun
Maintenances des installations médico-techniques	Monteur de film offset	Conduite d'engins de travaux publics
Entretien des piscines	Compositeur-typographe	Conduite de véhicules légers (catégories tourisme et utilitaires légers)
Entretien des patinoires	Opérateur PAO	Mécanicien des véhicules à moteur Diesel
Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	Relieur-brocheur	Mécanicien des véhicules à moteur à essence
Maintenance des équipements agroalimentaires	Agent polyvalent du spectacle	Mécanicien des véhicules à moteur GPL ou à moteur hybride
Maintenance des équipements de production d'eau et d'épuration	Assistant son	Réparateur en carrosserie (carrossier, peintre)
Opérations mortuaires (fossoyeur, porteur)	Eclairagiste	
Agent d'assainissement	Projectionniste	
Opérateur d'entretien des articles textiles	Photographe	

CONDITIONS D'INSCRIPTION	PERIODES ET MODALITES D'INSCRIPTION
<p>Peuvent bénéficier de l'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, après examen professionnel, les adjoints techniques ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.</p> <p>Toutefois, en application de l'article 16 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, «Les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel prévu aux articles 39 et 79 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaire relatives à la fonction publique territoriale, au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier ».</p> <p>Les candidats doivent également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions</p>	<p>Retrait des dossiers : Préinscription du 22/08/2023 au 26/09/2023.</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur le site internet du centre de gestion du Doubs www.cdg25.org <p>Dépôt des dossiers : date limite de dépôt : 05/10/2023</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur l'espace sécurisé du candidat (au format pdf) - ou par voie postale : au centre de gestion du Doubs, 50 avenue Wilson - CS 98416 - 25208 MONTBELIARD CEDEX ; cachet de la poste faisant foi - ou sur place pendant les heures d'ouverture de l'établissement au centre de gestion du Doubs, 50 avenue Wilson - CS 98416 - 25208 MONTBELIARD CEDEX. <p>Les demandes de modification de spécialité et d'option ne sont possibles que jusqu'à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la date limite d'inscription en réalisant une nouvelle préinscription par internet - la date de clôture d'inscription par écrit (courrier ou mail à concours@cdg25.org). <p>Les candidats devront déposer leur dossier et les pièces justificatives, via leur espace sécurisé, ou par voie postale (cachet de la poste faisant foi), ou dépôt sur place au centre de gestion du Doubs, au plus tard le jour de la clôture des inscriptions (05/10/2023) pour être considéré comme inscription.</p>

Tout formulaire d'inscription, adressé au CDG du Doubs, qui ne serait que la photocopie du formulaire d'inscription d'un autre candidat sera considéré comme non conforme et refusé. Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées. Tout dépôt de formulaire d'inscription par courrier, même posté dans les délais, sera refusé s'il est insuffisamment affranchi. De même tout incident dans la transmission du formulaire d'inscription, quelle qu'en soit la cause (perte, retard, grève...) engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus d'admission à concourir.